

2026-24

L'an Deux Mille Vingt Six, le 3 avril

Le Conseil Municipal de la commune d'ECOLE-VALENTIN étant réuni en mairie d'Ecole-Valentin, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Kadir YILDIRIM, le Maire.

Etaient présents : BARBOSA Coralie, BOITEUX Doriane, BOUVERET Martine, BUNEA David, CANAUX Sylvain, CHAPON Isabelle, COLOMBIER Stéphanie, FOTI Frédéric, GAUDIN Claire, GENESSEAUX Clément, GUEY Jean-Luc, JACQUINOT Corinne, JAILLOT Jacques, KOLMAYER Valérie, LAGOUTTE VERRIER Karen, LOUVEAU Hubert, MERGEN Maxence, NAJIB Nadège, TONNELIER Gilles, VOISIN Aude, YILDIRIM Kadir

Ainsi que Mme la secrétaire générale

Absents excusés : ANDREOSSO Brigitte ayant donné pouvoir à JACQUINOT Corinne, FOURCASSE Fabien ayant donné pouvoir à BARBOSA Coralie, COLOMBIER Stéphanie ayant donné pouvoir à BOITEUX Doriane.

Un scrutin a eu lieu, M. Maxence Mergen a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Commune souhaite avoir recours à des emplois saisonniers pour l'été afin de permettre la réalisation de différentes missions au sein du service espaces verts - voirie. Les candidats seront recrutés pour une période de 4 semaines, entre le mois de juin et le mois d'août de chaque année, à raison de 35 heures par semaine.

Il est proposé de recruter des emplois saisonniers pour l'été selon les caractéristiques suivantes :

- nombre de postes à pourvoir : entre 1 à 5
- contrat : CDD pour accroissement saisonnier
- grade de référence : adjoint technique
- service : technique
- durée : 1 mois
- temps de travail : 35 H hebdomadaires
- rémunération : au 1er échelon du grade d'Adjoint Technique

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité sur la période estivale au sein du service espaces-verts / voirie

Nombre de conseillers

- En exercice :	23
- Présents :	19
- Ayant donné Procuration :	3
- Votants :	22
- Absent(s) excusé(s) :	3
- Absent(s) :	1

OBJET

EMPLOIS SAISONNIERS

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 mars 2026 et que la liste des délibérations est affichée à la porte de la mairie en date du 9 avril 2026.

Délibération :

Après délibération, les membres du conseil municipal, à 22 voix/ 22 votant pour 0 contre et 0 abstention :

- **décident le recrutement des agents contractuels dans le grade d'adjoint technique, selon les caractéristiques énoncées ci-dessus pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**
- **précisent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque année ;**
- **autorisent le Maire a effectué les formalités de recrutement des agents et à conclure les contrats d'engagement correspondant ainsi que toutes pièces utiles relatives à ces dossiers.**

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours que dessus.
Pour copie conforme.

Secrétaire de séance
Maxence MERGEN



Le Maire,
Kadir YILDIRIM

